



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DE L'ALLIER

Siège social : Peige 03380 ARCHIGNAT
Association déclarée à la Préfecture de l'Allier le 23 décembre 1980 sous le N° 2437
J.O. du 7 janvier 1981

PROCES-VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 6 octobre 2018 à CUSSET (Allier) – 8 rue Georges Ferrier

I. APPEL DES CLUBS - VERIFICATION DES POUVOIRS - DESIGNATION DES ASSESSEURS

N° Club	CLUB	Nombre de voix	représentation
03 03 001	TS VAUX	1	Non représenté
03 03 002	STAR ST-POURCAIN	4	Le Président M Guastucci
03 03 003	AST TREIGNAT	5	Le Président JP Chaulier
03 03 004	STA CUSSET	5	Le Président J Brulet
03 03 006	CSLG MONTLUCON	3	Non représenté
03 03 095	RPNA COMMENTRY	4	Le Président M Legallois
03 03 143	STS MONTLUCON	4	Le Président P D'Aietti
03 03 144	ASTA MOULINS	8	Le Président B Delorme
03 03 145	ST BOURBON L'ARCHAMBAULT	2	Le Président D Gouleret
03 03 170	RC DOMERAT	5	Pouvoir P Bessière
03 03 252	TS VICHY	7	Le Président A Asnar
	Total des voix	48	

Clubs présents ou représentés : 9 sur 11
soit un total de 44 voix sur 48

Le quorum du quart des membres et des voix est donc largement atteint.

II. OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président du Comité Départemental Jean Pierre CHAULIER ouvre la séance à 15 heures en présentant les excuses de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, du Conseil Départemental de l'Allier et du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Allier. Il remercie les vingt-cinq personnes présentes pour leur participation aux travaux de cette assemblée.

III. COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 OCTOBRE 2017

Le Président demande aux membres de l'Assemblée si les termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 octobre 2017 appellent des remarques particulières. Aucune observation n'est faite.

Approbation du procès-verbal

Personne ne demande le vote à bulletins secrets

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 44

POUR : 44

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

IV. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Le Président donne lecture de son rapport moral (annexe) pour l'exercice 2017-2018. Celui-ci n'appelle aucune question des membres présents. Le rapport est donc soumis au vote de l'Assemblée.

Approbation du rapport moral du Président

Personne ne demande le vote à bulletins secrets.

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 44

POUR : 44

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le rapport moral du Président est adopté à l'unanimité.

V. RAPPORT FINANCIER - RAPPORT DU CONTROLEUR AUX COMPTES

Le trésorier Louis Braun donne lecture du compte-rendu financier de l'exercice (annexe) et commente les différents documents financiers présentés à l'Assemblée. Puis la parole est donnée au contrôleur aux comptes Bruno BEZANCON qui fait état de son rapport. Il demande ensuite à l'Assemblée de donner quitus au Trésorier pour sa saine gestion.

Approbation du rapport financier et des comptes de l'année écoulée (2017-2018)

Personne ne demande le vote à bulletins secrets

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 44

POUR : 44

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le rapport financier et les comptes de l'exercice écoulé (2017-2018) sont approuvés à l'unanimité.

VI. AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président propose d'affecter le résultat de l'exercice au compte de « report à Nouveau ».

Personne ne demande le vote à bulletins secrets.

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 44

POUR : 44

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

VII. NOMINATION DES CONTROLEURS AUX COMPTES

Le Président demande s'il y a des candidats pour les deux postes à pourvoir. Bruno BEZANCON renouvelle sa candidature. Il est seul postulant.

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 44

POUR : 44

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Bruno BEZANCON est nommé contrôleur aux comptes pour l'exercice 2018-2019 à l'unanimité.

VIII. COTISATION licence 2019-2020

Le président demande à l'assemblée si la cotisation de 5 € par licencié soit augmentée ou maintenue.

Personne ne demande le vote à bulletins secrets.

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 44

POUR : 44

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité. La cotisation par licencié est 5 €

IX. Tarifs des engagements des compétitions

Les Présidents ou les membres présents ne souhaitent pas une augmentation des tarifs des engagements aux compétitions départementales. Le Président procède au vote pour le maintien des tarifs actuels.

Personne ne demande le vote à bulletins secrets.

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 44

POUR : 44

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité. Les tarifs des engagements sont inchangés

XII. BUDGET PREVISIONNEL

Le trésorier Louis Braun commente les prévisions par poste et répond aux différentes questions.

Personne ne demande le vote à bulletins secrets.

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 44

POUR : 44

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le budget prévisionnel 2018-2019 est adopté à l'unanimité.

XIII. QUESTIONS DIVERSES

Le Président n'ayant pas reçu de questions écrites propose néanmoins à l'assistance de bien vouloir s'exprimer.

Stages pistolet 10m : Le Président propose de mettre en place des stages encadrés par Patrice Leduc pour améliorer les connaissances techniques des compétiteurs mais aussi des tireurs débutants qui ne trouvent pas forcément au sein de leur club de formateur de haut niveau. Le lieu du stage sera déterminé par le plus grand nombre de tireurs inscrits d'un même club. La mise à disposition du stand et les frais de l'encadrant seront pris en charge par le Comité.

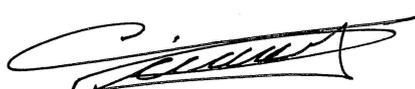
Tarif des engagements des championnats départementaux : une demande de hausse pour les engagements aux armes anciennes par le club de Montluçon est souhaitée pour s'aligner sur ceux du Puy de Dôme. Après débat et vote, le maintien des tarifs actuels est validé pour toutes les disciplines.

Médailles et diplômes : Louis Braun s'interroge sur la pertinence de remettre des médailles et des diplômes décalés dans le temps. Bernard Delorme rappelle que suite à la désaffectation des tireurs lors de la promulgation des palmarès, l'option avait été prise de les remettre aux tireurs lors de l'assemblée générale du Comité ou de la Ligue. Michel Legallois déplore que les médailles et diplômes soient remis après les assemblées générales des clubs ce qui oblige à recontacter les tireurs pour leur les remettre. Daniel Guillot argue qu'aujourd'hui, avec Internet, les tireurs n'ont plus à attendre la fin du championnat pour connaître leurs résultats. Il leur suffit de consulter un site pour obtenir le palmarès le soir même. Après débat et vote, il est décidé que dès la fin des départementaux, les médailles et les diplômes seront remis aux présidents des clubs concernés notamment lors des championnats régionaux pour éviter les frais de port.

Bernard Delorme, président de la Ligue d'Auvergne, fait part de son prochain départ de la présidence de celle-ci. Il évoque l'accord du 10 juillet 2018 sur la future gouvernance du sport conclu entre l'Etat, les collectivités territoriales, le mouvement sportif et le monde économique dont la valorisation du bénévolat. Il appelle les clubs à une gestion plus rigoureuse et promeut le logiciel Assoconnect pour faciliter leur gestion notamment la comptabilité, mais aussi le partage et la sauvegarde des fichiers, la diffusion par mailing au niveau des membres ou d'un site internet.

Mme Vallat, adjointe aux sports de Cusset, remercie le Président du Comité départemental de son invitation aux travaux de cette Assemblée et félicite la STA Cusset pour ses nombreux succès obtenus tant au niveau national qu'international depuis de nombreuses années.

La séance est levée à 17 heures 10'.

Le Président,	Le Secrétaire,
	
Jean-Pierre CHAULIER	Daniel GUILLOT